

CONDITIONS DE L'OFFRE DE PARRAINAGE « PARRAINEZ VOS AMIS »

L'offre de parrainage intitulée « Parrainez vos amis » est une opération commerciale organisée du 1^{er} Octobre 2013 au 31 Janvier 2014 inclus, par la société HYUNDAI MOTOR FRANCE, société par actions simplifiée, au capital social de 7 349 627 €, dont le siège social est situé 1 avenue du Fief – PA Les Béthunes, Saint Ouen l'Aumône – 95005 Cergy-Pontoise Cedex, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Pontoise sous le n° 411 394 893.

L'offre de parrainage est valable, en France Métropolitaine, auprès des Distributeurs et Réparateurs Agréés de la marque Hyundai participant à l'opération.

Les clients souhaitant bénéficier de l'offre de parrainage « Parrainez vos amis » doivent se renseigner directement auprès du Distributeur et/ou du Réparateur Agréé afin de savoir s'il participe à l'opération.

Article 1-Définitions

Le « **Parrain** » désigne toute personne physique, propriétaire d'un véhicule de marque Hyundai.

Le « **Filleul** » désigne toute personne physique, acquérant un véhicule de marque Hyundai, neuf ou d'occasion de moins de 1 an (décompté à compter de la départ en garantie du véhicule au client). En cas d'acquisition d'un véhicule neuf, la date de départ en garantie dudit véhicule neuf de marque Hyundai (inscrite sur le coupon de garantie) devra être comprise entre le 1er Octobre 2013 et le 31 Janvier 2014 inclus. Le véhicule du Filleul devra être acquis auprès d'un Distributeur Agréé participant à l'opération « Parrainez vos amis ».

« L'offre de parrainage » désigne l'offre de parrainage « Parrainez vos amis ».

Article 2-Fonctionnement du parrainage

Pendant la durée de l'offre de parrainage, le Parrain et le Filleul doivent se rendre chez le Distributeur et Réparateur Agréé de la marque Hyundai, participant à l'opération, auprès duquel le véhicule de marque Hyundai a été acheté.

Le Distributeur devra scanner le coupon « Parrainez vos amis » du Parrain et remplir le formulaire en ligne sur le site dédié (stat MD).

Le Distributeur remettra ensuite le formulaire ainsi que le dit coupon au Parrain, signé et tamponné. Le coupon « Parrainez vos amis » devra également être signé par le Parrain et le Filleul.

Pour bénéficier de l'offre de parrainage, le Parrain et/ou le Filleul devront adresser les justificatifs suivants par courrier postal à l'adresse suivante :

**HYUNDAI MOTOR FRANCE,
Service Marketing, opération « Parrainez vos amis »
1 avenue du Fief – PA Les Béthunes, Saint Ouen l'Aumône – 95005 Cergy-Pontoise Cedex.**

- original du formulaire remis par le Distributeur,
- coupon de l'opération « Parrainez vos amis » reçu par courrier postal ou disponible sur www.myhyundai.fr et complété,
- copie des cartes grises des véhicules de marque Hyundai du Parrain et du Filleul,
- copie des cartes d'identité du Parrain et du Filleul.

Les justificatifs devront être retournés à Hyundai Motor France avant le 16 Février 2014 à 23H59. Le cachet de la poste faisant foi.

Article 3- Dotations

Dès lors que le Parrainage remplit tous les critères prévus par les présentes conditions, Hyundai Motor France adressera des bons d'achats au Parrain, à l'adresse de son domicile par lettre Fréquenceo, sous 12 semaines à compter de la date de fin de l'opération.

La valeur faciale des bons d'achat adressés au Parrain varie selon le modèle de véhicule de marque Hyundai acheté par le Filleul.

3.1. Détails des dotations selon le modèle de véhicule :

1) Si le Filleul acquiert un modèle i10, le Parrain recevra des bons d'achat d'une valeur faciale totale de 100 € TTC (4 bons d'achat d'une valeur faciale unitaire de 25 € TTC).

2) Si le Filleul acquiert un modèle des gammes suivantes : i20, Veloster, i30/i30sw/i30 3 portes, ix20, le Parrain recevra des bons d'achat d'une valeur faciale totale de 200 € TTC (4 bons d'une valeur faciale unitaire de 50 € TTC).

3) Si le Filleul acquiert un modèle des gammes suivantes : i40/i40sw, ix35, ix55, Santa Fé, Coupé, le Parrain recevra des bons d'achat d'une valeur faciale totale de 300 € TTC (2 bons d'une valeur faciale unitaire de 100 € TTC et 2 bons d'une valeur faciale unitaire de 50 € TTC).

3.2. Conditions d'utilisation des bons d'achat :

Les bons d'achat sont valables sur l'entretien, la maintenance ou des accessoires d'origine Hyundai proposés par un Distributeur et/ou Réparateur Agréé de la marque Hyundai participant à l'opération.

Les bons d'achat doivent être exclusivement utilisés par le Parrain. Chaque bon d'achat est cumulable avec les autres bons d'achat reçus simultanément. Les bons d'achat ne sont ni modifiables, ni échangeables ni remboursables contre-valeur monétaire, ni cumulable avec d'autres offres ou d'autres promotions en cours. Les bons d'achat ne sont pas utilisables partiellement pour un produit ou service dont le prix est inférieur à la valeur du faciale dudit bon. Les bons d'achat sont valables pendant une durée d'un an à compter de la date de fin de l'opération, soit jusqu'au 31 Janvier 2015.

Article 4- Conditions du Parrainage

Le Parrain et le Filleul doivent impérativement être des personnes physiques majeures et capables juridiquement. Aucune personne morale ne peut bénéficier de l'offre de parrainage « Parrainez vos amis ».

Les salariés de Distributeurs et Réparateurs Agréés de la marque Hyundai et de la société Hyundai Motor France ne peuvent pas bénéficier de l'offre de parrainage que ce soit en tant que Filleul ou en tant que Parrain.

Le Parrain ne peut pas parrainer plus de cinq (5) Filleuls pendant la durée de l'Offre de Parrainage.

La société Hyundai Motor France interdit toute modification de l'offre de parrainage « Parrainez vos amis », sous peine d'exclusion du bénéfice de l'offre de parrainage.

La société Hyundai Motor France se réserve le droit de modifier ou de mettre fin à tout moment à l'offre de Parrainage moyennant la diffusion d'une information dans la rubrique « Hyundai et Vous » du site internet www.hyundai.fr.

Article 5- Informatique et Libertés

Les informations nominatives communiquées par le Parrain et/ou le Filleul seront intégrées au fichier de Hyundai Motor France et pourront être réutilisées par ses services sauf opposition expresse de la part du Parrain et/ou du Filleul, qui disposent d'un droit d'accès, de retrait et de rectification aux données personnelles les concernant, conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 en écrivant à : HYUNDAI MOTOR FRANCE, Service Marketing, opération « Parrainez vos amis », 1 avenue du Fief – PA Les Béthunes, Saint Ouen l'Aumône – 95005 Cergy-Pontoise Cedex.

Article 6- Propriété

Le Site www.hyundai.fr et tous les droits qui lui sont attachés sont la propriété exclusive de Hyundai Motor France. Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, ou les droits voisins, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le site internet et/ou l'offre de parrainage, sont strictement interdites.